

24.03.2026 - 09:00 Uhr

## **30 ans de la CIREN : trois décennies de solidarité lors d'événements naturels extrêmes**

Berne (ots) -

**En 2026, la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) fait le point sur ses 30 ans d'existence. Depuis 1996, elle assure le financement solidaire entre les établissements cantonaux d'assurance (ECA) en cas de dommages causés par de graves événements naturels. La CIREN garantit la solidarité lors d'événements extraordinaires et renforce ainsi durablement le système suisse des établissements cantonaux d'assurance.**

Il y a 30 ans déjà, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) fondaient, avec une vision à long terme, la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN). En tant qu'assurance fiable contre les catastrophes, la CIREN représente le cœur même de la solidarité entre les ECA. Lorsque des dangers naturels causent des dommages importants, les charges sont réparties solidairement entre les ECA et l'Union intercantonale de réassurance (UIR) - et la CIREN constitue la pièce maîtresse de cette solidarité. Son mécanisme efficace garantit une protection supplémentaire en cas d'importants dommages dus aux éléments naturels. Chaque ECA définit individuellement une limite des grands dommages : lorsque le montant excède cette limite, les dommages éléments naturels sont alors pris en charge de manière solidaire par les ECA et l'UIR dans le cadre de la CIREN.

La CIREN présente deux avantages majeurs : d'une part, elle permet aux ECA d'éviter de faire l'acquisition d'une couverture de réassurance complémentaire et coûteuse. D'autre part, le risque de pertes financières en cas de montants de dommages exceptionnellement élevés est réduit, car en cas de catastrophe, la communauté des ECA apporte son soutien à un ou plusieurs ECA. Ces prestations sont financées par l'ensemble des membres, ce qui permet de garantir que chaque ECA puisse remplir son mandat légal de prestations en tout temps.

De nombreux événements survenus ont confirmé de manière saisissante l'importance de la CIREN. En 1999, par exemple, des avalanches, des inondations et la tempête Lothar ont engendré des dommages chiffrés à plus d'un milliard de francs. En 2005, de longues périodes de pluies ont causé des inondations à grande échelle dans de nombreux cantons. Quant à l'année 2021, des intempéries persistantes et marquées par de nombreux orages estivaux ont causé, une fois de plus, des dommages d'une valeur de plus d'un milliard de francs. On se souvient notamment d'une importante averse de grêle qui avait occasionné des dégâts considérables sur une grande partie du territoire, de Wolhusen (LU) à Baar (ZG).

Depuis maintenant trois décennies, la CIREN renforce la résilience de la Suisse face aux dangers naturels. Son modèle de réassurance, qui repose principalement sur la solidarité entre les établissements cantonaux d'assurance, est plus actuel que jamais dans le contexte des changements climatiques et météorologiques. La CIREN forme un socle commun fiable et durable, sur lequel les ECA peuvent s'appuyer pour protéger les propriétaires de bâtiments dans les cantons membres face aux événements extrêmes.

[www.vkg.ch/anniversaire-ciren](http://www.vkg.ch/anniversaire-ciren)

Contact:

Rolf Meier  
Service de presse de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)  
T +41 (0)31 320 22 82, [rolf.meier@vkg.ch](mailto:rolf.meier@vkg.ch)